# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

# COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

## **DÉLIBÉRATION**

CS 2022/07 Fonction publique — Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint d'animation territorial du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022, soit une durée de 2 mois, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentanles-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Sylvain **LETOUZE** (pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT), Marianne **ROZET** 

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN** (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (pouvoir de Hervé MARIE), Françoise **LEROSSIGNOL**, Thierry **LETOUZE**, Patrick **THOMINES** (pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô — *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche — *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais — pouvoir de Marie-Agnès HEROUT), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville — pouvoir de Jean-Marc JOLY), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place — pouvoir de Françoise PHILIPPE), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert)

#### avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marie **COUELLIER** (Région Normandie), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

## ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Parc naturel regional des Manie du

## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

#### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

## Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Françoise PHILIPPE (Catteville), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

## Pour les membres consultatifs

Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel FAUCHET (directeur du CAUE de la Manche), Hervé MORIN (président de la Région Normandie), Gwenaëlle DUPONCHEL (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc LEGER (président du CESER Normandie), Isabelle MARIE-HUET (DREAL Normandie), Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine AUBRY (Président du Syndicat de la Vire), Christophe GERVAIS (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs Soit un guorum de 38 membres sur 58

-----

CS 2022/07 Fonction publique — Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale — Création d'un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint d'animation territorial du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022, soit une durée de 2 mois, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, 2° et 34,

Vu le décret 2015-1912, en date du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non-permanent à temps complet (35H35/35H00) d'un agent d'accueil touristique sur le grade d'adjoint d'animation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022, pour une durée de 2 mois, en renforcement de l'équipe d'accueil de la Maison du Parc

Les missions seront les suivantes :

- Accueil de la Maison du Parc,
- Gestion de l'accueil physique et téléphonique.
- Boutique : tenue de caisse, vente, facturation, billetterie,
- Administratif général (secrétariat, traitement de demandes d'informations, gestion des réservations groupes, établissement des contrats...),
- Statistiques de fréquentation de la Maison du Parc.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

## Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- CRÉE un poste non-permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet (35H00/35H00) d'un agent chargé de l'accueil touristique à la Maison du Parc du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août 2022 et soit une durée de 2 mois. L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire au grade d'adjoint d'animation territorial et du régime indemnitaire y afférent.
- ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2022. ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 06 avril 2022

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Vants d'Ouve DP 157
889 Lame du-Mont
50800 CALENTAN-LES-MARAIS



